

HISTOIRES DE PLOMBIERS

Roland est né en 1955. Il est marié et il a trois enfants. Il a obtenu un CAP de plombier et travaille depuis l'âge de dix-sept ans, c'est-à-dire de 1972 à 1996 comme ouvrier plombier avec l'artisan qui a été son maître d'apprentissage. Il est le seul ouvrier. Il a toujours été suivi dans notre service et donc par moi-même de 1980 à 1996, date de la cessation d'activité de son employeur qui prend sa retraite sans trouver de successeur. Pendant toutes ces années, peu de surprise compte tenu de la nature de son activité : des lombalgies, des douleurs articulaires, l'utilisation de l'amiante comme protection de soudure jusqu'en 1995. Petit fumeur il cessera toute prise de tabac fin 1988. Après une formation, Roland va créer sa propre entreprise artisanale en 1997.

Marcel lui est né en 1953. Il est marié et il a trois enfants. Il a un d'ajusteur CAP d'ajusteur-tourneur. Il a travaillé pendant trois ans en maintenance de four à tremper des mèches d'outillage avant d'être suivi dans notre service de médecine du travail, comme ouvrier plombier-chauffagiste, à partir de 1975 et jusqu'en 1990, date à laquelle, l'artisan qui l'emploie, lui aussi, prendra sa retraite, sans trouver de successeur. Je le suivrai donc de 1980 à 1990. Peu de choses inattendues dans son dossier pendant ces années, en dehors de soucis de santé liés au métier : intervention pour ménissectomie, une dermite sèche des mains, des sinusites d'autant plus fréquentes qu'il travaille plus le cuivre, des lombalgies signalées pour la première fois en 1990. L'amiante est utilisée comme plaque protectrice de soudure. Je le perdrai de vue pendant douze ans. De 1990 à fin 1998, il sera magasinier chez un grossiste en plomberie. Assez gros fumeur, (20 à 30 cigarettes/ jour), il cessera toute intoxication en 1996.

Je vais retrouver Marcel en juin 2002, pour une visite d'embauche tardive, seul ouvrier plombier-chauffagiste dans l'entreprise artisanale de Roland depuis le 1^{er} janvier 1999. Dans l'entreprise de Roland, on fait peu de zinguerie donc on soude moins, mais on fait encore un peu de brasure. Marcel signale des douleurs récurrentes de l'appareil locomoteur : névralgie sciatique, épicondylite. Lors de cette visite d'embauche, je lui recommande de faire pratiquer un bilan à deux titres : une radiographie pulmonaire compte tenu de son passé professionnel (et de son tabagisme passé) associé à un bilan cardiovasculaire car s'il a cessé tout tabagisme en 1996, son père est décédé d'un infarctus à l'âge de quarante-sept ans. Je reverrai Marcel en visite spontanée en octobre, quatre mois plus tard. La radiographie pulmonaire de juin a montré une opacité intra pulmonaire de 1,5 cm de

diamètre du segment postérieur du lobe supérieur droit. Il a donc subi une lobectomie supérieure droite en septembre. Il va bien mais s'interroge sur son devenir professionnel. Il n'a pas cinquante ans, et il pose légitimement la question de l'amiante : pendant son parcours hospitalier, il n'a entendu parler que de son tabagisme passé.

Dans un premier temps, j'établis un certificat médical initial pour lui permettre de faire sa déclaration de MP au tableau 30bis. Je lui donne les coordonnées des associations de victimes. Je l'aide à répondre au questionnaire d'enquête administrative qui met toujours les salariés en difficulté. C'est lors du remplissage de ce questionnaire que je découvrirai comment étaient découpées les plaques protectrices d'amiante utilisées par les plombiers.

La maladie professionnelle sera reconnue dans le délai minimal de trois mois. Son arrêt de travail se termine fin mars 2003. Marcel aura cinquante ans en fin d'année 2003, date à laquelle il peut prétendre à un congé de cessation anticipée d'activité. Il souhaite vivement voir où il en est et tenter une reprise de travail. Il sait qu'il existe une porte de sortie s'il n'y arrive pas : il appréhende particulièrement le poids de sa caisse à outil (20 à 25 kg) à monter dans les escaliers. Il est un peu ennuyé vis-à-vis de Roland, son employeur. En effet déclarer sa maladie professionnelle entraîne un surcoût pour Roland, déjà en difficulté dans son activité, l'absence de Marcel entraînant du retard dans les chantiers.

En lien avec les services de maintien dans l'emploi, nous envisageons la reprise à temps partiel de Marcel dans le cadre d'un contrat de rééducation chez l'employeur. J'ai rencontré Roland sur un chantier, il n'est pas bien : il a besoin de Marcel, compagnon qualifié en qui il a toute confiance, mais il a besoin d'un « Marcel solide », capable d'effectuer toutes les tâches du métier. En même temps, puisque toutes les éventualités sont envisagées lors de cette rencontre, il ne peut pas envisager de licencier Marcel, sauf s'il s'avère que la reprise de travail est trop difficile et qu'il y aura éventuellement inaptitude au poste. En effet, Marcel a quitté son emploi de magasinier, sur sa sollicitation pour le rejoindre en 1999.

La tentative de reprise à temps partiel aura lieu fin avril : le premier jour, Marcel effectuera des travaux de soudure dans un appartement au troisième étage. Ces travaux de soudure provoqueront dès le lendemain une toux avec expectoration

qui l'inquièteront beaucoup. Le surlendemain, il effectuera, sans difficulté particulière un changement de chauffe-eau. La toux et l'expectoration s'atténueront le week-end. Les deux jours suivants, Roland lui confiera des travaux de terrassement : une tranchée à creuser à la main avec pelle et pioche, donc un travail avec forte contrainte physique, que Marcel n'a jamais eu à faire dans toute sa carrière et qui le surprend. D'ailleurs, Roland ne passera pas le voir pendant cette activité ; comme s'il était gêné de lui confier un travail aussi pénible mais aussi comme s'il avait besoin de tester les capacités physiques de Marcel. Pour Marcel, ce sera pénible, la cicatrice le tiraille mais il n'est pas mécontent, il y est arrivé. Il effectuera à nouveau des travaux de soudure et à nouveau la toux et l'expectoration réapparaîtront pour s'atténuer le week-end.

Nous ferons le point de la tentative de reprise de Marcel. Pour lui, plus question de refaire du soudage, « *J'ai l'impression de m'empoisonner* ». Il est également impensable de prévoir de toujours transporter un système d'aspiration des fumées qui augmentera nécessairement le poids de la caisse à outils.

Ce sera finalement une inaptitude au poste de travail qui sera décidée ; l'épreuve de la reprise a permis d'y voir plus clair : nous pensons tous que les difficultés se situeraient du côté des capacités physiques. En fait, c'est l'irritation liée aux fumées de soudage qui a été insupportable pour Marcel : pas question de s'empoisonner à nouveau, impossible d'accepter la toux qui inmanquablement ramène le spectre du cancer. Marcel n'a pas de regrets, il sait pourquoi il ne veut pas y retourner, même si ce n'est pas évident de s'imaginer retraité dans quelques mois. Pour Roland, l'apport financier que constitue le contrat de rééducation compensera les coûts induits par la reconnaissance en maladie professionnelle (qui augmente l'indemnité de licenciement) et la tentative de reprise (qui suspend la prise en charge financière de l'arrêt-maladie par une assurance quand l'arrêt de travail se prolonge).

Annie LOUBET-DEVEAUX

L' Association SANTÉ ET MÉDECINE DU TRAVAIL (ASS. SMT) a pour objet de développer une réflexion et de permettre un échange sur les pratiques professionnelles et leurs conséquences scientifiques, sociales et éthiques pour agir sur l'évolution de la médecine du travail.

Elle est ouverte aux médecins du travail et aux spécialistes scientifiques et sociaux se préoccupant de la médecine du travail.

Elle organise annuellement une Réunion-Congrès ainsi que des journées de réflexion sur des thèmes d'actualité en médecine du travail.

Elle assure la publication annuelle des Cahiers S.M.T.

Le 26^{ème} Congrès annuel se tiendra à Paris, les 3 et 4 décembre 2005, avec pour thèmes :

- *ANAES et métier : règles pratiques et règles communes. Quel cadrage ?*
- *Médecin du travail et espace politique de la santé. Sens pour le sujet et espace public ; addictions et santé publique...*
- *Clinique médicale du travail : de l'infraclinique à la somatisation*

Pour toute information ou pré-réservation, prière de s'adresser à :

Alain RANDON 25 rue Edmond Nocard 94410 ST MAURICE 01 48 93 45 45

courriel : a.smt@wanadoo.fr

ou sur le site internet : <http://www.a-smt.org>

Pour les conditions d'adhésion et d'abonnement, voir pages 80 et 65